



Statut juridique / Régime TVA produit d'occasion et reconditionné

Par KAPAMA

Bonjour à tous,

Depuis quelques mois j'ai lancé une nouvelle activité de vente en ligne de produits reconditionnés.

J'ai fait cela via mon EI jusqu'à présent, et je voudrais savoir quel serait le statut le mieux adapté à cette activité.

On m'a suggéré de monter un SASU ou SARL, mais on m'a également dit que je peux garder mon EI en demandant une levée des plafonds, ce que je n'avais jamais entendu.

Également, vendant des produits reconditionnés, j'ai cru comprendre que je peux passer en TVA sur marge. Comment cela fonctionne ? Est-ce que cela fonctionne pour tous les produits reconditionnés que j'achète pour les revendre ? Ou simplement ceux que j'achète avec déjà un régime de TVA sur marge ?

Par avance, merci pour vos réponses

Bonne journée